

Conditions Générales de Vente et de Service



Mises à jour le 30 septembre 2025

Désignation

La micro-entreprise Anne Beaumont désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 32, rue San Francisco, 37000 Tours ; N° SIRET : 87768433200019. APE 8559A ; Déclaration d'activité de formatrice enregistrée sous le numéro 24 37 03988 37 auprès du préfet de région CENTRE-VAL DE LOIRE.

Anne Beaumont a une activité de formation continue d'adultes, de facilitation en intelligence collective et d'accompagnement, qu'elle dispense en Touraine et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de la micro-entreprise Anne Beaumont
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- prestation ou intervention : toute intervention qu'il s'agisse d'une formation, d'un atelier ou accompagnement collectif.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations effectuées par Anne Beaumont pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Anne Beaumont implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Anne Beaumont se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes CGV à tout moment. La version applicable des CGV est celle en vigueur au moment de l'achat des prestations de service par le client.

Devis et suivi

Pour chaque prestation Anne Beaumont peut fournir un devis au client. Ce dernier est alors tenu de retourner un exemplaire renseigné, daté et signé, avec la mention « Bon pour accord ».

La signature par le client du devis emporte de plein droit son adhésion, et l'acceptation des présentes CGV.

À la demande du client (précisée en amont de l'intervention), une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'évaluation peuvent lui être fournies.

Un bilan oral, écrit, des évaluations participants ou un compte-rendu détaillé pourront être fournis sur demande après l'intervention. Le format de ce bilan devra être défini d'un commun accord en amont de la prestation. A défaut, Anne Beaumont se réserve le droit d'apprécier le format adéquat et le mode de transmission au client.

Programme des interventions

Si elle le juge nécessaire, Anne Beaumont pourra proposer des modifications pour les contenus des prestations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participant-es. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Dans le cas d'un accompagnement long (plusieurs sessions séparées de plusieurs jours), en cas de redéfinition des objectifs ou du contenu des interventions (notamment suite à une demande des participants ou de ce qui émerge en session), un dialogue sera engagé entre Anne Beaumont et le commanditaire afin de recadrer d'un commun accord les interventions.

Responsabilités de Anne Beaumont

L'obligation souscrite par Anne Beaumont dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Anne Beaumont ne saurait donc être tenue de verser de quelconques dommages-intérêts en cas d'éventuels dommages indirects subis par le client tels que la perte de chance, la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, la dégradation des relations au sein des équipes.

Anne Beaumont s'engage à rester dans le champs de ces compétences lors des interventions, et peut à ce titre interrompre ou recadrer l'intervention le cas échéant.

Prix, facturation et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en euros net de taxes, la micro-entreprise Anne Beaumont atteste être exonérée de TVA (en application de l'article 293 B du Code Général des Impôts). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire, aux coordonnées indiquées sur la facture. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Les pénalités sont exigibles à compter de 1 mois suivant la date de règlement. Leur facturation peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de la part de Anne Beaumont conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce.

Conditions de report et d'annulation d'une intervention

L'annulation d'une intervention par le client est possible sans frais, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure du début de la prestation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse anne.beaumontpro@yahoo.fr. Un report à une date ultérieure (dans les 10 mois suivant l'annulation) peut être effectué sans frais, or les frais de mission déjà engagés et non remboursables (hébergements, transports etc), qui devront être pris en charge par le client le cas échéant.

En cas d'annulation sans report en dessous de ce délai Anne Beaumont sera en droit de facturer des droits d'annulation représentant 50% du prix total des prestations dans le cas d'une intervention inférieure ou égale à 3 jours, et 20% du prix de la prestation dans le cas d'une intervention supérieure à 3 jours (cela équivaut aux heures de préparation déjà engagées tant dans les relations clients que dans l'ingénierie pédagogique et la logistique).

En cas d'annulation résultant de grèves affectant les réseaux de transport ou d'intempéries, il est convenu entre Anne Beaumont et le client que la ou les prestations annulées seront reportées à une date ultérieure arrêtée d'un commun accord et qu'aucune indemnité ne sera versée de part et d'autre.

En cas d'annulation pour motifs impérieux de la part de Anne Beaumont (santé notamment), le client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Anne Beaumont ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail, et une négociation sera engagée pour trouver des modalités de remplacement.

Clause de conscience

En cas de désaccord concernant les méthodes de travail et les objectifs poursuivis, Anne Beaumont tout comme le client, se réserve la possibilité de mettre un terme au contrat. Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, le client ne sera redevable que du montant des heures d'intervention réellement dispensées, y compris les heures de préparation le cas échéant.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation, à l'exception de ceux possédant une licence Creative Commons pour lesquels les règles décrites sur le site <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr> s'appliquent, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tout acte de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Anne Beaumont sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Anne Beaumont s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Anne Beaumont et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de l'ordre judiciaire du ressort de Anne Beaumont